



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le vingt six mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

***Présents :*** LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

***Absent:*** MATTEI Estelle,

***Secrétaire de séance :*** GRAZI François,

### **2. Etudes de sol en vue de la réalisation d'une nouvelle STEP et de la réhabilitation des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement**

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur le lancement des études de sol indispensables au bouclage des dossiers d'investissement relatifs à la construction d'une nouvelle STEP et à la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Il informe alors ses collègues que notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGO, a identifié et porté à sa connaissance, après avoir procédé à une consultation selon la procédure adaptée, les deux prestataires spécialisés qu'il nous propose, afin de réaliser, au mieux des intérêts de notre commune, ces études, soit:

- pour le DIAGNOSTIC AMIANTE, la société ETBS INGENIERIE sise Domaine du Loretto - chemin de Carosaccia - 20090 AJACCIO,

- pour l'ETUDE PEDOLOGIQUE et HYDROGEOLOGIQUE, l'entreprise JTC INGENIERIE sise résidence Le Flore et Sens - Bt A - lieu-dit Puretti - 20600 BASTIA.

Le Maire présente ensuite à ses collègues les devis des deux interventions nécessaires donnant le détail des prestations à réaliser, soit:

- pour ETBS INGENIERIE: 5 920 €/HT,
- pour JTC INGENIERIE: 1 800 €/HT.

En ce qui concerne le financement de ces études préalables nécessaires, le Maire précise à ses collègues qu'il sera intégré dans le plan de financement global des travaux de construction de la nouvelle STEP et de réhabilitation des réseaux.

**Après discussion,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu les explications du Maire,**

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder sans délai aux études de sol ci-avant précisées,

**CONSIDERANT** les propositions faites par notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGIO,

**CONSIDERANT** la pertinence de ces offres au regard des besoins de la commune,

**DECIDE DE RETENIR LES OFFRES** faites par les entreprises ETBS INGENIERIE et JTC INGENIERIE afin de réaliser respectivement un diagnostic amiante et une étude pédologique-hydrogéologique sur les terrains identifiés pour l'implantation de notre nouvelle STEP et ceux sur lesquels interviendra la réhabilitation de nos réseaux d'eau et d'assainissement,

**VALIDE LES DEVIS PROPOSES** par ETBS INGENIERIE pour 5 920 €/HT et par JTC INGENIERIE pour 1 800 €/HT,

**DONNE AUTORISATION et POUVOIR** au Maire afin de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ces offres et à leur exécution.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Le Maire



Les Conseillers Municipaux



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 01**

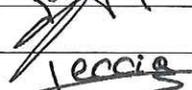
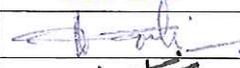
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	Pour 10
Date de convocation :	19/05/2016

L'an deux mil seize, le vingt six mai, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Antoine VINCENTI, MAIRE.

Objet : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget primitif 2016 comme suit afin de permettre le règlement des travaux de rénovation de l'appartement du rez de chaussée de l'ancien presbytère,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2135-20162 : rénovation appartement presb		11 029,00 €		
D 2151 : Réseaux de voirie	2 840,00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 840,00 €</b>	<b>11 029,00 €</b>		
R 132-20162 : rénovation appartement presb				8 189,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>8 189,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 840,00 €</b>	<b>11 029,00 €</b>		<b>8 189,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>8 189,00 €</b>		<b>8 189,00 €</b>

Signataires :

CLEMENTI Antoine	
DAVID Emmanuel	
DE ZERBI Patrick	
GHIRLANDA Eric	
GRAZI François	
LECCIA Jean Marie	
LECCIA Yves	
MATTEI Estelle	
PAOLI Roxanne	
POTENTINI Yves	
VINCENTI Antoine	

Certifié exécutoire par Antoine VINCENTI, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Poggio d'Oletta, le 26/05/2016.

ont signé les membres présents

